

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Appel à projet "Ecocité" - Candidature CUB et signature Protocole d'ingénierie
"Ville de demain" - Décision - Autorisation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

La démarche Ecocité visait à identifier des agglomérations susceptibles de concrétiser les grands projets d'innovation énergétique, urbaine et sociale prévus par le Grenelle de l'Environnement et mis en oeuvre dans le cadre du Plan Ville Durable (appel à projets Ecoquartiers et démarche Ecocité).

Cette démarche est orientée vers les agglomérations qui, en partenariat avec les acteurs économiques, sociaux et institutionnels, se portent volontaires pour initier une démarche résolument novatrice en matière de conception et de réalisation urbaine, et accompagner les projets les plus aptes à constituer des emblèmes de la ville durable.

Les sites qui pouvaient faire l'objet d'une candidature devaient s'inscrire dans la continuité ou au sein d'agglomérations déjà existantes et promouvoir des liens étroits, au sens physique et fonctionnel, entre nouveaux et anciens quartiers.

La Cub, en partenariat avec les 4 communes concernées : Bordeaux, Bègles, Cenon, Floirac, a répondu, en mars 2009, à l'appel à projet Ecocité. Sa candidature a été retenue fin 2009.

Au moment de la candidature, aucun financement n'était prévu, il s'agissait simplement de lancer une dynamique. Au niveau national, 13 territoires sont aujourd'hui dans des démarches d'Ecocité.

Le rapport sur les « Investissements d'avenir » a mis en avant une action relative au développement de villes durables. Ainsi avec l'adoption du Grand Emprunt, un programme nommé « transport et urbanisme durables » a été doté d'un budget de 1 milliard d'euros. Il a pour objet de financer l'action « Ville de demain » avec un volet spécifique sur les Ecocités. Les services de l'Etat ont alors organisé une démarche de dialogue itératif. Le cahier des charges visant à définir le cadre d'usage du fond « Ville de demain » et précisant les modalités de sélection des actions susceptibles d'être financées a été présenté au mois d'octobre 2010. Il a défini les conditions d'éligibilité des projets aux financements

(subvention et prise de participation) qui seront gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce financement est interaction forte avec l'appel à projets « Transports urbains II ». Sur les 37 M€ attribués à la Cub, 13,6 M€ sont issus de l'enveloppe de 200 M€ réservés aux transports en commun, pour le tram train du Médoc qui relie Euratlantique (11,71 M€) et pour le renforcement de l'offre (1,89 M€).

Dans ce contexte, il s'agit maintenant pour la CUB et ses partenaires de présenter des projets en vue d'obtenir des financements au titre de ce fonds.

I- Le calendrier du dialogue itératif

- 3 mars 2010 : début du dialogue itératif avec l'Etat
- 3 mars 2011 : présentation en bureau du dossier de candidature
- 4 mars 2011 : comité de pilotage local co-présidé par le Préfet et le Président de l'EPCI
- 15 mars 2011 : dépôt du dossier de candidature

II- Le territoire de l'Ecocité

Au cœur de l'agglomération, l'Ecocité Plaine de Garonne couvre un territoire de 3243 ha dont le développement exemplaire est une opportunité pour concrétiser les ambitions de la métropole. Avec 3 000 hectares, il représente seulement 5% du territoire communautaire mais concentre 15% des terrains constructibles, pour l'essentiel des friches industrielles et ferroviaires abandonnées par le déplacement des activités du port vers l'aval et le déclin des activités autour de la plaque ferroviaire.

Les effets attendus, en termes de label, de cofinancement et de soutien à l'ingénierie des projets, seront de nature à jouer un vrai rôle d'accélérateur de la dynamique et des projets enclenchés par les collectivités pour donner une forme concrète et définitive à l'éco métropole.

L'Ecocité Plaine de Garonne c'est une opération de réappropriation du fleuve par une chaîne de projets très opérationnels. Le pari étant bien d'étendre une reconquête, d'abord lancée par l'agglomération bordelaise, à l'ensemble des rives de la Garonne.

La partie sud de l'Ecocité fait l'objet de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, sur 738 ha de part et d'autre de la Garonne, sur Bègles, Bordeaux et Floirac. Les opérations de l'établissement public d'aménagement dédié sont en cours d'engagement ; leur calendrier fait de cet établissement un acteur important de l'Ecocité.

Au nord, les Bassins à flot constituent une opportunité unique de développement d'un urbanisme de « bord de l'eau ». Le périmètre s'étend jusqu'au lac de Bordeaux sur des espaces à fort potentiel de développement.

A l'est, en rive droite, les friches portuaires et ferroviaires offrent de vastes opportunités foncières et des patrimoines industriels dont le potentiel de réutilisation est important. Le périmètre atteint les franges de Cenon, au pied des coteaux.

Déjà très bien desservi par le réseau de tramway, la desserte de l'Ecocité sera confortée par les extensions programmées et le réseau structurant de lignes de bus. La réalisation de deux nouveaux ponts aux extrémités nord et sud du périmètre facilitera l'intensification des dessertes et la réalisation d'un bouclage. Les équipements publics du cœur d'agglomération, anciens et futurs, sont pour la plupart localisés dans le périmètre.

Anciennes zones portuaires, une large partie de l'Ecocité est soumise aux risques des inondations fluvio-maritimes. La reconquête des espaces de l'Ecocité devra mettre en œuvre des stratégies d'aménagement et des techniques innovantes pour concilier l'intérêt considérable de ce site et la réduction indispensable des risques.

Ecocité cristallise ainsi en son sein l'ensemble des enjeux métropolitains tout en présentant de nombreux atouts pour y répondre.

III- Les modalités financières

Pour le Grand Emprunt, le milliard affecté au Fonds « Ville de demain » est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et se décline de la façon suivante :

↳ 60 % sous forme de subventions d'investissement et le cas échéant de bonifications de prêts (600 M€)

- actions transversales ou territorialisées : 577 M€ dont 200 M€ maximum au titre des transports publics en site propre (fléchage avec l'appel à projets « Transports urbains II ») et 60 M€ maximum au titre de l'ingénierie des projets
- évaluation a posteriori : 2,5 M€
- expertises et AMO dans le cadre du comité de pilotage national en tant que de besoin : 0,5 M€,
- 20 M€ maximum de coûts de gestion (2 %)

↳ 40 % sous forme de prises de participation (400 M€)

L'interaction forte avec l'appel à projets « Transports Urbains II » (même source de financement) nous oblige à défendre encore plus notre stratégie.

A ce jour, le dossier représente environ 3 M€ d'ingénierie HT et 116 M€ HT pour les projets d'investissement (partenaires privés et publics), pour lesquels le financement possible serait de 10 à 35 % HT soit sous forme de subventions d'investissement soit sous forme de prises de participation. Pour la partie ingénierie, 3 M€ seront disponibles sur 10 ans. Pour l'année 2011, la CDC attribuera 300 k€ pour financer les études suivantes : assistance maîtrise d'ouvrage relative à l'énergie, au développement durable, à la logistique urbaine, au stationnement mutualisé, à l'aménagement énergétique des Bassins à Flot, à la conception d'un îlot Smart Grids, et à la Cité numérique.

Vous trouverez en annexe le dossier de candidature provisoire.

L'objectif visé est de décrocher 35 % de financement HT sous forme de subvention d'investissement et sous forme de prise de participations.

IV- La gouvernance du projet de l'Ecocité bordelaise

Le dossier Ecocité a permis de travailler en mode projet et de manière collaborative. Ce mode de gouvernance va se poursuivre au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier et devra s'ouvrir à d'autres acteurs.

Le projet de l'Ecocité Plaine de Garonne bénéficiera à l'ensemble de l'agglomération bordelaise. Les démarches entreprises doivent donc être exemplaires et rayonner sur tout le territoire métropolitain. En ce sens, le projet ne peut se limiter à la simple juxtaposition d'actions isolées, mais bien constituer un tout cohérent, combinant des réalisations physiques et l'incitation à l'adoption de nouveaux comportements.

Un cadre commun fédérateur

Plurielle et adaptée à chacun des projets opérationnels, la gouvernance devra être sous tendue par un cadre commun fédérateur afin de veiller à la cohérence des situations et la prise en compte des enjeux à l'échelle communautaire. Cette gouvernance prendra appui sur les expériences intercommunales à travers l'échelle de l'agglomération. Les pratiques différentes, issues de la pluralité et diversités d'organisation de nos territoires (agglomération – communes – quartiers) et des acteurs (institutionnels – associations – citoyens), permettent aujourd'hui de disposer d'expériences et de recul sur les conditions d'une gouvernance efficace et renouvelée.

La charte de la participation sera le socle de la mise en œuvre du développement à venir, parce que le partage des objectifs et des enjeux d'un projet avec les citoyens, leur participation à la définition du projet, leur adhésion aux choix sont essentiels pour sa réussite. Ceci est d'autant plus vital que l'urgence à agir pour préserver notre environnement implique de changer parfois fondamentalement nos comportements. Cela ne peut se faire que par l'adhésion et le partage.

Les modalités de mise en œuvre

L'ensemble des actions sera géré au sein de la Cub comme un « grand projet » unique, mis sous la responsabilité d'un chef de projet qui sera responsable devant un comité technique constitué de toutes les parties prenantes de sa mise en œuvre opérationnelle. Il en rendra par ailleurs compte au comité de pilotage ad hoc co-présidé par le Préfet et le Président de la Cub avec les maires des communes et l'ensemble des institutions concernées.

Au titre du pilotage de ce grand projet, le chef de projet veillera notamment au respect des délais et des engagements pris par chacun des maîtres d'ouvrages des opérations de l'EcoCité, à la gestion des interactions entre composantes, à l'évaluation et la valorisation des leçons tirées de chacun des projets et des résultats globaux de l'EcoCité. Le respect des budgets et l'optimisation de l'utilisation des ressources publiques devra également faire l'objet d'une attention toute particulière.

Le suivi des résultats du projet

En dehors des objectifs propres à la gestion d'un « grand projet » comme celui de l'Ecocité, il est proposé de mettre en place un suivi annuel, voire semestriel, de quelques grands indicateurs permettant de jauger de la réalité des inflexions attendues à l'échelle du territoire de l'Ecocité. On cherchera à quantifier des ordres de grandeur et des tendances plutôt que d'entrer dans une mesure de trop grande précision, trop onéreuse et complexe à mettre en œuvre. On s'attachera ainsi à mesurer :

- la production de CO2 dégagée à l'échelle du territoire de l'Ecocité par, entre autre, la circulation automobile (grâce par exemple à un ensemble de compteurs routiers permettant de prendre le « pouls » de la circulation) ou encore par le chauffage des logements et des bureaux (par le suivi d'un échantillon représentatif par exemple) ;
- la consommation d'eau potable et d'eau brute non traitée ;
- la production de déchets en distinguant le tri (et notamment dans les Ecopoints), le compostage et l'incinérable ;
- la consommation énergétique.

Un échantillon représentatif de familles et de bureaux sera suivi régulièrement afin de mesurer ces divers indicateurs, mais aussi pour analyser qualitativement les changements de comportement.

V- Le dossier de candidature

Le dossier est accompagné de la candidature avec les thèmes ci-dessous annoncés :

- rappel des enjeux de mobilisation de la collectivité pour un développement urbain durable
- rappel des ambitions énoncées dans le projet Ecocité
- présentation du diagnostic partagé et des enjeux de territoire sous forme synthétique
- présentation de la stratégie d'ensemble développée
- définition du périmètre
- stratégie globale au regard des quatre axes principaux : réseaux, connexions et énergie/mobilité/bâti/espace public et environnement
- priorités de mise en œuvre opérationnelle au titre des investissements d'avenir
- description des actions demandées en financement
- articulation avec les autres projets susceptibles de bénéficier des investissements d'avenir (appel à projet « transports urbains II » finançant l'extension du tram train du Médoc et l'extension du tramway)
- stratégie de développement durable de l'agglomération
- stratégie de l'Ecocité
- présentation des deux périmètres opérationnels : un au Nord allant des Bassins à Flots à la ZAC Cenon Pont Rouge et un au Sud, couvrant la future ZAC Saint Jean-Belcier et des espaces aux marges sur Bègles (Terres neuves - Cité numérique) et sur les interfaces avec le centre ancien de Bordeaux, ces deux périmètres sont reliés par une trame verte le parc aux Angéliques
- plan pluriannuel de financement global des opérations
- calendrier prévisionnel de mise en œuvre
- fiche actions détaillées
- description et gouvernance de projet
- mise en œuvre de l'évaluation et du suivi

Le dossier de candidature de la Communauté Urbaine de Bordeaux doit être adressé au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement avant le 15 mars. Au regard des délais inhérents au dialogue itératif et à la transmission tardive du cahier des charges en d'octobre 2010, le conseil de communauté du 25 mars sera appelé à délibérer sur ce dossier de candidature qui aura cependant été transmis dès le 14 mars par le Président de la Cub après validation par le Comité de Pilotage local co-présidé par le Préfet et le Président de la Cub.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi de finance rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010 prévoyant la dotation d'un milliard d'euros au nouveau programme « Transport et urbanisme durables » afin de financer le fonds « Villes de demain »

VU le cahier des charges du Commissariat Général à l'Investissement de l'appel à projets « Ecocité » remis le 19 octobre dernier, suites du Grenelle de l'Environnement,

VU la délibération du 24 septembre 2010 relative la candidature de la CUB au deuxième appel à projets « transports urbains « hors Ile de France,

VU le dossier présentant la candidature de la CUB,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'obtention des financements de l'Etat est essentielle à la réalisation de ces opérations concernées,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à déposer la candidature de la Communauté urbaine de Bordeaux ainsi que celles des Villes de Bordeaux, Floirac, Bègles, Cenon et de l'Etablissement Public Administratif de Bordeaux Euratlantique à l'appel à projets « Ecocité » ;

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le protocole de financement d'ingénierie avec la CDC ;

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à effectuer toutes les démarches et accomplir toutes les formalités auprès de l'Etat à l'effet d'obtenir la participation maximale nécessaire au financement du projet ;

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparentés s'abstient et M. FLORIAN ne prend pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 7 AVRIL 2011

M. MICHEL DUCHENE